

Partenariat des forêts du Bassin du Congo : déclaration de la société civile



DECLARATION

- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Monsieur le Président de la Commission Economique des Etats de l’Afrique Centrale ;**
- **Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;**
- **Messieurs les Secrétaire Exécutifs des Agences d’Exécution de la CEEAC ;**
- **Madame l’Ambassadeur, Représentant la Délégation de l’Union Européenne pour le Gabon et Sao Tome et Principe ;**
- **Madame le Représentant Pays de la Commission de l’Union Africaine ;**
- **Distingués invités, Chers participants et Collègues de la société civile à vos titres, rangs et qualités.**
-
- **Vu l’engagement de la société civile pour la protection des forêts du Bassin du Congo pour le bien-être de ses populations et l’humanité toute entière ;**

Nous, membres du Collège de la société civile du PFBC représentés par la CEFDHAC et ses réseaux affiliés (REPAR, REFADD, REJEFAC, REPALEAC, ReRaC, SEEAC, RECEIAC, RECTRAD), et du ROSCEVAC, sommes honorés de délivrer la « Déclaration » sanctionnant la réflexion du Collège Société Civile tenue le 07 Juillet 2022 à l’hôtel Radisson Blu de Libreville en République Gabonaise, en prélude à la note de position commune pré-COP 27, recommandons ce qui suit :

Aux Etats

- Accélérer les processus de réforme des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et renforcer l'implication de la société civile et des autres parties prenantes dans leur mise en œuvre ;
- Renforcer la prise en compte du Genre dans tous les processus de prise de décisions ;
- Reconnaître, respecter, promouvoir et valoriser d'avantage les droits des femmes, des peuples autochtones, des jeunes, des communautés locales, et d'autres groupes vulnérables dans la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;
- Impliquer le Collège de la société civile et les autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Impliquer le Collège de la Société Civile et les autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'Atténuation, d'Adaptation de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) ;
- Impliquer le Collège de la Société Civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'alignement des mécanismes des CDN et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Au PFBC

- Se recentrer sur ses missions premières et à son rôle de mobilisation des ressources pour les communautés ;
- Faire un audit du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) avec l'implication du Collège de la Société Civile comme observateur pour évaluer son fonctionnement et son impact au cours des vingt dernières années ;
- Revisiter l'orientation de la nouvelle politique « zéro déforestation » de l'Union Européenne (UE) ;
- Soutenir le partage d'expériences et des bonnes pratiques aux solutions climatiques naturelles et autres initiatives de compensation ;
- Soutenir la participation des organisations du Collège de la Société Civile aux Conférences des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), la Biodiversité (CBD) et sur la Désertification.

Au Collège de la Société Civile

- Favoriser la gouvernance, la transparence, la participation et l'inclusion de toutes les organisations membres dans tous les processus ;
- Mobiliser des financements en faveur des Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- Consolider sa position comme force de proposition et de veille citoyenne.

Considérant :

- L'intérêt manifesté aux nouveaux défis émergents de la région dont la recherche des solutions est portée par la CEEAC, la COMIFAC et le PFBC, qui une fois encore seront

débat en Egypte lors de la 27e conférence annuelle de l'ONU sur le climat en novembre 2022, à la suite de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC qui se tiendra le 25 Juillet 2022 à Kinshasa;

- Le dernier rapport du GIEC démontrant que nous ne réduisons malheureusement pas suffisamment nos émissions de gaz à effet de serre et que le réchauffement risque de dépasser 3 °C avec des conséquences irréversibles pour l'humanité, ce qui interpelle les Etats parties à présenter leur seconde feuille de route concernant leurs contributions à l'atteinte de cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Le rapport des Nations unies de l'année 2020, l'Afrique s'est réchauffée plus rapidement que la moyenne mondiale, terres et océans confondus, se positionnant ainsi entre la troisième et la huitième année la plus chaude jamais enregistrée sur le continent, d'où la recrudescence observée au niveau des catastrophes naturelles et des érosions dans la sous-région de l'Afrique centrale.
- D'autres calamités telles que l'aggravation de l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les déplacements de populations, le phénomène de conflits Hommes-Faune, l'érosion côtière, les éboulements, l'urbanisation anarchique, etc.

Il est donc attendu, face à cette urgence, comme décisions au cours de la prochaine COP27, de renforcer l'ambition des différents pays qui s'efforceront de présenter leurs stratégies de développement bas-carbone à l'horizon 2050, ainsi que leurs plans de réduction de 45 % des gaz à effet de serre.

C'est ici l'occasion de rendre un Hommage mérité aux Chefs d'Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale pour avoir fait de l'accélération des réformes à la CEEAC conduite par son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise et mise en œuvre par le Président en Exercice de la CEEAC, Son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo, et actuellement par le Président en Exercice de la Commission de la CEEAC, Son Excellence, **Antoine Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo et présentement exécutée par son Excellence l'Ambassadeur **Gilberto Da Piédade VERISSIMO**.

A cet effet, nous adressons au Président de la Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale, toute la reconnaissance des organisations du collège de la Société Civile du PFBC pour les décisions n°10 et n°12/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021, institutionnalisant la CEFDHAC et le ROSCEVAC comme Agence d'Exécution.

Fait à Libreville, le 07 Juillet 2022

Les Participants